



**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-trois sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/12/2025

Conseillers en exercice : 29 – présents : 23 – votants : 29

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële – M. Frank PONS - M. MARTIN Jean-Bernard- Mme VILLEPONTOUX Cendrine - Mme PERRIN Christiane - M. LEGER Bernard – M. AMALRIC Thierry- M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme RAULT Sylvie - Mme CARON Valérie - Mme LAVIGNAC Valérie - Mme HIVERT Martine - Mme Mylène THOMES - M. DORBES Sébastien – Mme GUILLON COTTARD Céline _ M. BENOIST Daniel - M. SAVOGLOU Stéphane- Mme HERIGNY Stéphanie- M. GOUSSARD Thierry - Mme Carolle BARDELOT

PROCURATIONS : M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie – M. Johnny VILAIN à M. Sébastien DORBES - Mme GARREAU Isabelle à Mme Christiane PERRIN - M. GARLOPEAU Frédéric à Mme ROBERT Gaële - Mme DEPIS Séverine à Mme THOMES Mylène - Mme Sandra DECHENOIX à Mme HERIGNY Stéphanie

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

M. Thierry AMALRIC est nommé secrétaire de séance.

Mme le Maire souhaite avant de commencer la séance, informer le conseil de la nécessité de solliciter une délégation de maîtrise d'ouvrage auprès de la Communauté de communes pour les travaux de marquage au sol. Même si c'est une compétence intercommunale il est nécessaire que la commune puisse réaliser rapidement ces travaux car cela devient très problématique. Elle rappelle qu'une somme a été budgétisée. Cette question sera présentée par Frank PONS en questions diverses.

Pour information : Décisions prises relatives aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122.22 du CGCT :

-Délivrance de concessions cimetièrè : Famille ROQUE (concession cinquantenaire) – Famille PARADE (renouvellement concession cinquantenaire)- Famille BLEYNIE (renouvellement concession cinquantenaire) – Famille BOURGOIN (renouvellement concession trentenaire) Famille CORDAILLAT (renouvellement concession trentenaire) Famille NEGRIER (renouvellement concession cinquantenaire) Famille MARTRENCHARD (renouvellement concession cinquantenaire) Famille LACOSTE (renouvellement concession trentenaire) Famille GOUISSEM (renouvellement concession cinquantenaire) Famille NADAL (renouvellement concession cinquantenaire) – Famille TUDURI (renouvellement concession cinquantenaire) Famille VALBOUSQUET (renouvellement concession cinquantenaire)

- Décision du 24 novembre 2025 : Contrat avec l'entreprise TEC INFRA pour la maîtrise d'œuvre des travaux de la 2^{ème} tranche de l'avenue Clémenceau pour un montant de 39.700 € HT. Une première réunion a eu lieu le 9 décembre avec les concessionnaires.

Jean-Bernard MARTIN signale que les marchés du jeudi 25 décembre et du 1^{er} janvier sont décalés exceptionnellement au mardi 23 et mardi 30 décembre sur le même horaire. Lors du marché du lendemain, une soupe de carcasses sera offerte le long de la halle.

Concernant le cimetière, des procès-verbaux ont été pris pour des reprises de concessions, il est prévu 7 reprises de concessions courant janvier et février, l'ossuaire étant terminé. Par ailleurs, un procès-verbal a été établi au mois de septembre pour la reprise d'une vingtaine de concessions supplémentaires. Il conseille aux personnes de venir en mairie afin de se renseigner si elles sont concernées par ces reprises de concessions qui sont très anciennes et en mauvais état.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente Séance du 29 octobre 2025

Aucune remarque n'est formulée.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 29

I - FINANCES, FISCALITE, ECONOMIE ET EMPLOI

1.1- Décision modificative n°1 – Budget principal :

Annexe n°1

Dominique BASTIER présente le document envoyé aux élus et examiné en commission des finances le 8 décembre.

Le montant total s'équilibre en fonctionnement à 2 500 € :

- Les dépenses en électricité, carburant et contrat de maintenance sont en diminution par rapport au budget primitif soit un total de 11 892 €.
- chapitre 65 :
- la somme de 9000 € a été retirée car elle a été payée au compte 6281,
- la somme de 1 400 € correspond à un logiciel de communication
- des créances en non-valeur à la demande de la trésorerie pour 6 275 € et 11 € soit un total au chapitre de – 1 314 €.
- Chapitre 66 :
- La somme de 12 625 € relative aux intérêts des emprunts correspond aux emprunts contractés en 2025 pour les travaux de la place du 14 juillet, (un premier emprunt de 650 000 € et un deuxième de 700 000 €)
les frais financiers d'un montant de 700 € sont liés uniquement au prêt de 700 000 € contracté auprès du crédit mutuel,
- Chapitre 68 :
- les amortissements pour 6 972 € correspondent à des amortissements complémentaires qui se sont rajoutés au fur et à mesure des achats de l'année,
- provision pour risques concerne l'emprunt en francs suisse, une somme de 2 381 € doit être validée par rapport à la somme provisionnée au début de l'exercice
- un virement à la section d'investissement de – 6 972 €
- en recettes 2 500 € en FCTVA

A la section d'investissement :

- Capital des emprunts 35 875 € à rembourser en dépenses c'est la première échéance (sachant qu'il y a une échéance annuelle pour le 1er emprunt et une échéance trimestrielle pour le 2eme emprunt)

- Régularisations sur opération 10 :
- En dépenses :
 - o Réseaux électrification mis à disposition : 42 850 €
 - o Réseaux d'électrification : - 37 964 €
 - o Autres réseaux : - 9 886 € (4 886 € sont passés au compte 204 1582 et 5000 € en prévision pour le réseau Enedis qui s'annule au chapitre Autre installation)
 - o Il y a une erreur de présentation concernant les subventions de 14 310 €, c'est à inscrire en colonne des recettes
 - o Subvention fonds vert 1 700 €
 - o DETR Aide Fitness 1 800 €
 - o Buses réseau pluvial - 6000 €
 - o DETR en recettes 186 018 € pour les travaux Place du 14 juillet
 - o Voirie Gimel - 21 375 € correspondent aux travaux prévus au boulodrome
 - o Virement de la section de fonctionnement : - 6 972 €
 - o Soit un total en investissement : 189 518 €

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 29

1.2 – Décision modificative n°1 – Budget annexe cinéma :

Article	Fonction	Libellé	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement :				
6156	317	Contrats de maintenance	-150,00	
6541	317	Créances de l'exercice	38,00	
65568	317	Autres contributions (adhésions)	112,00	
6811	317	Dotations aux amortissements	278,00	
023	01	Virement à la section d'investissement	-278,00	
021	01	Virement du fonctionnement		-278,00
281838	317	Amortissements mat, informatique		278,00
Total de la section de fonctionnement			0,00	0,00
Section d'investissement :				
21318	317	Matériel sonorisation	19 893,00	
1322	317	Subvention Région		21 530,00
1328	317	Autres subventions (CNC)		-1 637,00
Total de la section d'investissement			19 893,00	19 893,00

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 29

1.3 – Renouvellement des contrats d'assurance de la mairie et du CCAS :

Annexe n°2 : Rapport d'analyses des offres

Une consultation a été lancée par appel d'offres publié le 3 octobre 2025 au BOAMP, JOUE et Sud-Ouest. La date limite de remise des plis a été fixée au 10 novembre 2025. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 13 novembre pour ouvrir les plis. La consultation comprenait 5 lots :

- Lot n°1 – Dommages aux biens
- Lot n°2 – Responsabilité civile
- Lot n°3 – Protection juridique
- Lot n°4 – Flotte automobile
- Lot n°5 – Risques statutaires

6 plis ont été reçus dont un en double :

- 1 – Relyens SPS pour le lot n°5
- 2 – Groupama pour les lots n°4 et 5
- 3 – SMACL pour les lots 1,2,3 et 4
- 4 – WILLIS TOWERS pour le lot n°5
- 5 et 6 – SARRE ET MOSELLE pour le lot n°3

L'analyse des offres a été présentée en commission d'appel d'offres en date du 8 décembre. Le rapport de celle-ci est joint en annexe.

Dominique BASTIER détaille le rapport d'analyse des offres :

- Lot n°1 – Dommages aux biens

L'avis de la commission d'appel d'offres : après examen de l'offre, la commission constate que l'offre est régulière et complète. Les garanties proposées sont conformes aux attentes. La commission d'appel d'offres propose de retenir l'offre de la compagnie SMACL en considérant que les conditions de couverture sont identiques aux contrats antérieurs et que les services proposés répondent aux besoins de la collectivité. Au vu du nombre de sinistres par an porté à 3 ou 4 sinistres, il convient de privilégier le choix d'une franchise de 500 € correspondant à la solution de base n° 1 pour une cotisation annuelle de 34 811,09 € TTC

- Lot n°2 – Responsabilité civile

L'avis de la commission : Après examen de l'offre, la commission constate que l'offre est régulière et complète. Les garanties proposées semblent conformes aux attentes de la collectivité. La commission d'appel d'offres propose de retenir l'offre de la compagnie SMACL, seule candidate pour le lot 2, en considérant que les conditions de couverture sont identiques aux contrats antérieurs. La proposition tarifaire permet à la collectivité de choisir le niveau de franchise le plus adapté soit la variante 1 à la solution de base 1 : franchise de 300 € et une cotisation annuelle de 11 906,87 € TTC

- Lot n°3 – Protection juridique de la collectivité, protection fonctionnelle des agents et des élus

Deux offres : SMACL et SARRE ET MOSELLE

L'avis de la commission d'appel d'offres : Après examen des offres la commission propose de retenir l'offre de la compagnie : SMACL ASSURANCES qui présente des garanties complètes en matière de protection juridique et en matière de protection fonctionnelle des agents et des élus pour la solution de base n° 2 et une cotisation de 3 396,65 € TTC.

Dominique BASTIER pense que la proposition de SARRE ET MOSELE est incomplète par rapport à ce qui avait été demandé. C'est pour cela que le chiffre est si peu élevé.

Lot N° 4, la flotte automobile.

Deux compagnies ont répondu : Groupama centre-Atlantique et la SMACL,

La commission d'appel d'offres propose de retenir l'offre de la compagnie SMACL pour la variante numéro 1 avec une franchise de 150 € et une cotisation de 14 365,36 € à laquelle vient se rajouter les options A et B pour un total de 617,99 €, soit un total annuel de 14 983,35 €.

Lot n° 5, accident du travail, maladie professionnelle, capital décès.

Trois compagnies ont fait des propositions : Relyens Life Insurance, – Groupama centre atlantique et Willis towers Watson.

La commission, après examen des offres, constate que les offres présentées sont complètes, régulières et semblent conformes aux attentes de la collectivité. La commission d'appel d'offres propose de retenir l'offre de la compagnie Willis Towers Watson France, pour la solution de base sans franchise, au taux de 1,78%, et une cotisation d'un montant de 25 011, 23 euros TTC.

Dominique BASTIER indique que globalement toutes les compagnies retenues, sont des compagnies qui avaient déjà fait des propositions et qui sont en place à l'heure actuelle sur la commune ; il n'y a pas de nouveauté. C'est un contrat conclu pour 4 années, avec une variation au niveau des cotisations annuelles. Par rapport à 2025, en comparant les chiffres proposés et ceux payés en 2025 ; en 2025 le coût était de 90 913 €, en 2026, il sera de 89 491, 20 €. Ils sont quasiment à l'équilibre. Ils s'inquiétaient d'une hausse possiblement plus importante.

Mme le Maire tient à remercier Lydia qui a géré ce dossier et qui a fait un énorme travail.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 29

1.4 – Demande de subvention au titre de la DETR 2026 pour la 2^{ème} tranche de l'avenue Clémenceau (travaux dans le cadre de l'opération urbaine Saint-Astier Transition Horizon 2040 :

Afin de poursuivre l'aménagement de l'avenue Clémenceau, il est envisagé de réhabiliter la partie entre la salle des fêtes et la gare.

Le Maître d'œuvre travaille actuellement sur le dossier afin de pouvoir proposer au conseil municipal un coût plus précis pour le dossier de demande de subventions.

Dans l'étude urbaine, un premier estimatif de travaux avait été réalisé, le montant total est de 812.775 € HT.

Cette opération doit se prévoir probablement sur deux exercices.

Elle se décompose ainsi :

-	Voirie :	272.500 €
-	Piste cyclable et parking :	168.300 €
-	Trottoirs en urbanith :	49.875 €
-	Espaces verts :	22.350 €
-	Réseaux humides :	163.500 €
-	Réseaux secs :	136.250 €

Le conseil municipal doit autoriser Mme le Maire à déposer des demandes d'aides auprès de l'Etat au titre de la DETR 2026 d'une part et au département d'autre part. Au fur et à mesure de l'étude, l'Agence de l'Eau devra être sollicitée pour la partie désimpermeabilisation du projet.

Au titre de la DETR, les aménagements de centre bourg peuvent être financés entre 20 et 40%.

Frank PONS explique qu'un nouvel estimatif a été transmis ce jour par le maitre d'œuvre, le montant total s'élève à 730.000 € HT.

Stéphane SAVOGLU conclut que les chiffres ne sont plus bons.

Frank PONS confirme et donne le nouveau détail :

- Travaux préliminaires	32.000 €
- Terrassement, démolition et génie civil	148.000 €
- Réseau sec et humide	186.000 €
- Revêtement de surface et bordure	285.000 €
- Aménagement paysager	40.000 €
- Signalisation	20.000 €
- Mobilier urbain	19.000 €
- Soit un montant de	730.000 € HT

Stéphane SAVOGLU demande si ce sera toujours de l'urbalith ?

Frank PONS répond que le revêtement, pour l'instant reste le même. Concernant les demandes de subventions, la commune pourrait prétendre à 40 % d'aide au titre de la DETR soit 292 000 € et 25 % du département soit 182 500 €.

Mme le Maire souligne qu'après, il sera possible de solliciter l'Agence de l'Eau pour la partie relative à la désimperméabilisation des sols.

Daniel BENOIST demande si le plan de financement général a été établi car là il est question uniquement de la partie subvention mais qu'en est-il du financement ?

Mme le Maire pense qu'ils pourront l'autofinancer. Pour l'instant, il est nécessaire de solliciter la subvention DETR. Elle ne croit pas que la commune pourra bénéficier du maximum d'aide de DETR, peut-être 25 %.

Elle pense également avoir un peu de subvention de l'Agence de l'Eau pour la partie urbalith et végétalisation mais ce ne sera pas énorme. En commission, ils travailleront sur le projet.

Daniel BENOIST demande s'ils ne font pas en même temps la demande d'aide à l'Agence de l'Eau.

Mme le Maire lui répond qu'ils la feront plus tard ; une fois que la commission travaux aura travaillé sur ce dossier. Car il faudra connaître avec précision le nombre de mètres carrés désimperméabilisés et à ce moment-là, ils pourront solliciter la demande d'aide auprès de l'Agence de l'Eau.

Daniel BENOIST demande quand pourraient commencer les travaux.

Frank PONS explique que la réunion du 9 décembre a permis de réunir tous les concessionnaires ; ils ont réussi à avoir aussi le concessionnaire de la fibre. Ensuite chaque concessionnaire va inspecter les réseaux et ce sera en fonction de l'état de ces derniers. Concernant l'assainissement, le gaz, il ne devrait pas y avoir de problème. Mais il y aura l'enfouissement d'Enedis et de la fibre.

Stéphane SAVOGLU espère que ce sera conjoint cette fois-ci.

Frank PONS répond que grâce à cette première réunion, où tout le monde était présent, ils partent sur des bonnes bases.

Mme le Maire rappelle que pour les travaux de la place du 14 juillet, tous les concessionnaires étaient présents à la première réunion.

Frank PONS indique que pour la première tranche des travaux de la rue Clémenceau, ça n'a pas été le cas, et il y a eu énormément de retard par rapport à la fibre.

Stéphane SAVOGLOU répond que c'était au moment du déploiement de la fibre.

Frank PONS confirme en disant que malheureusement des poteaux ne sont toujours pas déposés actuellement.

Daniel BENOIST demande combien de temps approximativement les riverains doivent attendre pour le début des travaux.

Frank PONS pense que le temps de recevoir tous les devis, de les étudier et de réunir la commission, les travaux ne commenceront pas avant l'été 2026 voire fin 2026.

Mme le Maire dit qu'il faudra réunir tous les riverains, leur présenter le plan comme cela a été fait pour les travaux place du 14 juillet. Cela va donc demander du temps. Elle précise que l'enfouissement de la fibre dans la première partie de la rue Clémenceau, a coûté 19 000 € HT, alors que c'était en plein déploiement.

Frank PONS ajoute que pour cette première tranche de travaux, la commune a également acheté tous les fourreaux pour l'enfouissement. Et on leur a refacturé le passage de la fibre dans leurs fourreaux.

Thierry GOUSSARD dit : « Vous n'avez rien dit ? »

Frank PONS répond qu'ils ne sont pas la seule commune victime de cela.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 29

1.5 – Ouverture de crédits par anticipation du budget primitif 2026 en section d'investissement :

Conformément à l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut autoriser, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025.

Il est proposé d'ouvrir par anticipation les crédits d'investissement pour l'année 2026 suivants :

Opération/Compte	Intitulé	Budget 2025	Ouverture 2026
Op 10-Art 2315	Voirie	197 018,00	40 000,00
Op 12-Art 21318	Bâtiments	221 255,00	25 000,00
Op 26 Art 2315	Saint-Astier Horizon 2040	1 468 604,00	150 000,00
Op 27-Art 21311	Mairie annexe	103 158,00	10 000,00
Hors opération Art 21838	Matériel informatique	40 010,00	10 000,00

Daniel BENOIST demande si des dates de vote du budget 2026 sont fixées.

Dominique BASTIER répond par la négative.

Mme le Maire répond que la date butoir est le 30 avril.

Daniel BENOIST dit que ce sera donc après les élections.

Mme le Maire confirme en précisant que rien n'empêche de faire les orientations budgétaires avant.

Daniel BENOIST dit qu'à priori quelques communes le feront avant.

Mme le Maire confirme. Les grosses communes peuvent le faire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 29

1.6 - Avance sur BP 2026 pour participation au CCAS :

Il est proposé de prévoir le versement d'une avance sur participation d'un montant de 100.000 € au titre du budget primitif 2026 en faveur du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Astier. Celle-ci sera débloquée uniquement s'il y a des besoins de trésorerie.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 29

II – RESSOURCES HUMAINES, EMPLOI, COMMUNICATION INTERNE

2.1 - Contrat mutuelle santé collective :

Par délibération du 25/06/2025 et selon l'avis du C.S.T du 24/06/2025, il a été décidé de se positionner sur la consultation réalisée par le CDG 24 pour une mutuelle sous la forme de contrat groupe.

La participation à la protection sociale en matière de santé devient obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026. Les risques couverts sont les frais occasionnés pour la maternité, la maladie ou un accident.

Le montant minimum de la participation versée par la collectivité est de 15 € par mois et par agent ; critères de modulation possible par rapport aux revenus ou à la composition familiale.

Les employeurs ont le choix entre trois modalités potentielles de participation :

- La convention de participation proposée par le CDG 24
- Une convention de participation mise en place directement par l'employeur
- La labellisation.

Le CDG 24, en partenariat avec les CDG 64 et 47 a retenu la proposition de la MNT.

C'est un contrat à adhésion facultative. L'offre propose trois niveaux de garanties qui sont plus intéressants que les garanties actuelles.

Le Comité Social Territorial réuni en date du 8 décembre 2025 a émis un avis favorable pour l'adhésion au contrat de groupe de la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale).

Le montant de la participation proposé au CST a été de 20€ par mois auquel serait rajouté 5€ par enfant jusqu'à 18 ans pour les 2 premières enfants.

Les représentants du personnel ont voté contre cette proposition de participation, un nouveau CST doit donc se réunir le 17 décembre 2025.

Le conseil municipal :

- doit décider de l'adhésion de la commune de Saint-Astier à la convention de participation pour le risque santé négociée par le CDG 24 (Centre de Gestion de la Dordogne) auprès du groupement MNT (Mutuelle Nationale Territoriale).
- Accorder une participation financière de l'employeur aux agents et par mois, pour chaque agent adhérent au contrat de groupe.

Sébastien DORBES explique que s'est tenu aujourd'hui un CST sur la participation de la collectivité dans le cadre de la consultation complémentaire santé. Ils ont voté une participation de la collectivité d'un montant de 20 euros par agent à laquelle se rajoute 5 euros par enfant de moins de 18 ans, pour les 2 premiers enfants (le troisième étant gratuit).

Daniel BENOIST dit qu'ils ont vu à la page suivante, que le CST a voté contre.

Sébastien DORBES répond que lors du 1^{er} CST le vote « contre » concernait le montant qui avait été proposé et au deuxième CST de ce jour concernant le montant, il a été voté et acté 20 €.

Daniel BENOIST dit : « cette fois-ci le CST a voté pour ? »

Sébastien DORBES confirme. Toutefois, les revendications des représentants du personnel souhaitaient un montant supérieur à ce qui a été voté aujourd'hui.

Mme le Maire dit que la plupart des communes en Dordogne ont voté une participation de 20 €, le CDG a voté un peu plus. La communauté de communes, c'est aussi 20 euros. En revanche, elle n'a pas entendu parler d'une aide pour les enfants. Donc, elle trouve que c'est bien, pour l'équité avec tout le monde.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 29

2.2 – Mise à jour du tableau des effectifs :

En raison du départ à la retraite de l'agent en charge de l'urbanisme, une ouverture de poste a été faite pour lancer un appel à candidatures.

Il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} mars 2026.

Mme le Maire dit que l'agent chargé de l'urbanisme va partir à la retraite. Une ouverture de poste a été faite afin qu'elle soit remplacée. Ils ont reçu plusieurs candidats, le candidat retenu est instructeur. Il travaille actuellement sur Bordeaux, il a 3 heures de transport par jour aussi il souhaitait se rapprocher de sa résidence. Il arrivera normalement début mars.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 29

III - TRAVAUX – VOIRIE – URBANISME

3.1 – Compétence assainissement collectif :

La loi NOTRe prévoyait un transfert obligatoire aux intercommunalités des compétences eau et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2026.

La loi n°2025-327 du 11 avril 2025 est venue modifier la loi NOTRe et a rendu ce transfert de compétence facultatif.

La CCIVS, lors du conseil communautaire du 27 novembre 2025 a voté pour une reprise de cette compétence. De ce fait, les communes membres doivent délibérer dans un délai de 3 mois pour se prononcer sur ce transfert. Celui-ci ne peut être acté qu'à la majorité qualifiée (2/3 des communes représentant la moitié de la population ou la moitié des communes

représentant les 2/3 de la population). Si une commune compte à elle seule plus du quart de la population, ce qui est le cas de Saint-Astier, son accord est également obligatoire.

Le conseil municipal doit se prononcer sur ce transfert.

Frank PONS explique qu'ils ont eu plusieurs réunions et vu les difficultés économiques de la communauté de communes, il pense que c'est quand même dommageable de lui rajouter une compétence car les résultats risquent d'être moindres qu'actuellement. Le syndicat d'assainissement St Astier-Montrem s'en sort très bien, il est très réactif sur les travaux même par intervention dans l'urgence. Il précise que pour sa part, il votera contre le transfert de compétence.

Mme le Maire précise que pour un transfert de compétences, il faut quand même réunir la CLECT ; il y a un gros travail en préparation donc c'est nettement prématuré. De plus ils ont un syndicat qui fonctionne très bien donc elle votera également contre. Selon elle, ce n'est pas la peine de repartir encore dans une délégation de compétence qui sera assumée avec beaucoup de difficultés donc elle les invite à refuser et à voter contre ce transfert de compétence.

Dominique BASTIER confirme que le syndicat d'assainissement de ST ASTIER -MONTREM fonctionne bien, et partage l'avis de Madame le Maire.

Mme le Maire rappelle que l'assainissement n'est pas une compétence communale mais du syndicat. Depuis un certain temps, il y avait un gros problème de canalisation Rue Emile Zola qui s'est accentué, le syndicat d'assainissement a été extrêmement réactif. Ils ont fait le nécessaire pour changer cette importante canalisation afin que l'entreprise d'hydrocurage n'ait plus à intervenir car c'était constant ces derniers temps.

Ils ont été performants et les élus à la fois de Montrem et de Saint-Astier sont pertinents dans ce qu'ils proposent donc elle ne voit pas pourquoi ils changeraient. Cela fonctionne bien. Ils ont travaillé sur la délégation de services publics de la station d'épuration, ils ont fait un énorme travail sur 6 mois pour relancer le marché. Ils travaillent également pour installer un tracker solaire sur la station d'épuration. Selon elle, il ne faut pas changer une équipe performante.

Dominique BASTIER rajoute : « et dans une bonne entente. »

Mme le Maire confirme, font partis de ce syndicat : Dominique BASTIER, Johnny VILAIN, Frank PONS et Jean-Bernard MARTIN.

Daniel BENOIST complète en disant que la communauté de communes gère déjà une partie de l'assainissement puisqu'elle gère le SPANC c'est-à-dire tout ce qui est assainissement non collectif. Il ne paraissait pas complètement illogique et c'était le sens de la loi NOTRe que les communautés de communes récupèrent l'ensemble de la gestion de l'assainissement. Il entend leurs arguments pour dire que la communauté de communes aurait du mal à assumer. Seulement, selon lui, les résultats du SPANC géré par la CCIVS depuis quelques années sont bons. Il n'est donc pas illogique que la compétence puisse être transférée aussi sur l'assainissement collectif. De plus, au conseil communautaire précédent les élus de Montrem qui font partie du syndicat ont voté pour la reprise de compétence par la communauté de communes. Les élus communautaires de ST ASTIER de l'opposition ont voté pour la reprise de compétence, aussi ils voteront pour cette reprise.

Dominique BASTIER se permet de dire que les propos tenus lors du conseil communautaire étaient un peu limités.

Mme le Maire précise qu'à Montrem, la maire ne fait pas partie du syndicat. Elle pense qu'il n'y a que le maire qui a voté lors du dernier conseil communautaire.

Daniel BENOIST dit qu'il y a aussi Jacques RANOUX.

Mme le Maire dit qu'il ne fait pas parti du syndicat.

Daniel BENOIST confirme mais ils sont élus de Montrem.

Frank PONS précise qu'ils ne font pas partie du syndicat, les représentants du syndicat étaient dans le public.

Mme le Maire explique qu'il avait été dit en bureau communautaire que ce dossier serait revu après les élections. Il y a eu un changement de position au dernier moment sans consultation, les membres du syndicat n'ont pas été informés, ni consultés de ce changement. Elle est certaine que la communauté de communes avec ses faiblesses financières ne soit pas capable d'avalier les emprunts que certaines communes ont contractés pour leur assainissement ; il faut en tenir compte aussi. De plus, on ne prend pas une compétence un mois avant la date butoir ; il faut réunir la CLECT, il faut faire un seul budget, prendre les budgets annexes etc. La décision semble un peu légère.

Daniel BENOIST dit : « ce sont vos arguments. »

Mme le Maire répond que cela fonctionne très bien comme ça.

Daniel BENOIST stipule que comme l'a dit M. PONS, le dossier a été travaillé de longue date, ils se sont réunis pas mal de fois, c'est ce qui a été redit par Dominique MAZIERE qui pilotait le dossier, qui trouvait dommage, et il partage son point de vue, que tout ce travail qui a été fait finalement, soit tombé à l'eau.

Mme le Maire dit : « vous savez parfois, on prend des risques quand on force la main. C'est ce qui s'est passé pour la Maison France Service. »

Daniel BENOIST dit : « ce qui ne se fait pas là, pourra se faire plus tard. »

Mme le Maire dit que c'est exactement ce qui s'est passé pour la Maison France Service. La maison France Service n'a pas été transférée tout simplement parce que la communauté de communes avait oublié de demander le transfert de compétence aux communes, donc les élus concernés ont dit non. Si les dossiers ne sont pas traités dans le bon ordre ou quand ça va trop vite, c'est prendre des risques. De nombreux élus et pas uniquement localement étaient satisfaits de ne pas transférer cette compétence, de la garder ou la laisser aux syndicats, tout simplement parce que cela fonctionne bien.

Frank PONS rajoute : « concernant le budget prévisionnel, imaginez si les 15 communes votaient pour ce transfert de compétence sachant que le budget du SIA Montrem St-Astier est d'environ 830 000 € par an pour 2 communes, comment pourrait faire la communauté de communes ? »

Daniel BENOIST dit qu'il n'y a pas que des dépenses, il y a des recettes.

Mme le Maire dit qu'il y a des subventions, mais l'argument a été « si on ne le fait pas, on n'aura plus de subvention. » Seulement, la position de l'ADEME pourrait changer car il y a plein de communes qui ne veulent pas transférer la compétence aussi il n'est pas question de leur supprimer les subventions. Donc l'argumentation avancée ne tient pas la route parce qu'en fait les communes qui gardent la compétence assainissement pourront quand même bénéficier de subventions. Elle invite donc l'assemblée à voter contre.

Mme le Maire passe au vote :

- 23 contre le transfert de compétence
- 6 pour le transfert de compétence (M. BENOIST – M. SAVOGLU – Mme DECHENOIX – M. GOUSSARD – Mme HERIGNY – Mme BARDELOT)

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 23

Abstention : 0

Pour : 6

3.2 – Attribution de la citoyenneté d'honneur de la ville de Saint-Astier à l'Isle :

Sur proposition sur SMBI (Syndicat Mixte des berges de l'Isle), le conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution de la citoyenneté d'honneur de la ville de Saint-Astier à l'Isle.

Ce souhait repose sur l'importance de la rivière sur la commune et de son bassin versant sur notre territoire tant que sur le plan environnemental que sociétal. C'est aussi un soutien aux initiatives visant à protéger la rivière et à promouvoir son rôle crucial dans l'équilibre écologique et culturel du territoire.

Jean-Bernard MARTIN rappelle que la ville de Saint-Astier est traversée par la rivière sur 9 kms. A ce jour, 17 communes de Dordogne ont pris cette délibération soit 36 au total en comptant celles de la Gironde puisque l'Isle part du haut du département et va se jeter à Libourne. Dans le cadre du projet, des recensements et des études ont été réalisés sur les barrages et les écluses ainsi que sur les moulins. Il a trouvé cela très bien fait. Prochainement, ce sera le cas pour les châteaux. Cette rivière est un lieu de partage, un lieu de vie. Par exemple, le camping au Pontet et le Petit-Pré sont des lieux de rencontre pour les pêcheurs et des lieux de contemplation pour ceux qui aiment la faune. Saint-Astier soutient donc ces initiatives visant à protéger cette rivière. Il aurait souhaité y rajouter aussi le Puyolem.

Daniel BENOIST dit que la commune aura un joli trophée. A priori, c'est une démarche symbolique. Il n'y a pas d'engagement derrière si la ville obtient la citoyenneté d'honneur. Il n'y aura pas de demande de financement particulier à priori.

Mme le Maire répond qu'au début il n'y a jamais de demande.

Stéphane SAVOGLOU demande s'il y a un cahier des charges.

Jean-Bernard MARTIN répond qu'il y a juste une délibération à prendre.

Mme le Maire ajoute que c'est cette délibération pour signer après la convention.

Patrick BALES en profite pour informer que le Roseau Astérien a procédé le 13 décembre au déversage annuel de poissons soit 250 kg de gardons, 40 kg de tanches, 100 kg de brochets et 100 kg de cendres.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 29

3.3 – Dénomination du lotissement Route de Montanceix :

Il est proposé au conseil municipal de dénommer le lotissement en cours de construction par DOMOFrance « Lotissement de la Jarthe ».

Frank PONS explique qu'il s'agit de la dénomination du futur lotissement en cours de construction se trouvant route de Montanceix. C'est une construction assurée par DomoFrance. Le nom proposé est « le lotissement de la Jarthe » car il se situe dans le quartier de la Jarthe.

Mme le Maire rajoute que les agents du CCAS ont rencontré Domofrance pour commencer à travailler sur les attributions de logements sachant qu'il y a 24 logements. L'entretien s'est très bien passé.

Christiane PERRIN dit qu'ils ont les mêmes contacts qu'avec Périgord Habitat, ils sont très abordables.

Stéphane SAVOGLU demande la date de livraison.

Mme le Maire dit que ce n'est pas encore défini. Les travaux avancent bien mais il y a encore beaucoup à faire. Selon elle, cela pourrait avoir lieu automne 2026 ou fin d'année.

Christiane PERRIN dit que Domofrance espère automne 2026.

Mme le Maire dit qu'il reste beaucoup de travail.

Stéphane SAVOGLU dit qu'il y a aussi la voirie.

Mme le Maire répond que c'est presque le plus rapide.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 29

3.4 - Rapport annuel – Syndicat eau cœur du Périgord :

Annexe n° 3 : rapport annuel 2024

Ce rapport est transmis aux communes desservies par le syndicat pour être présenté à leur conseil municipal avant le 31 décembre 2025.

Olivier BEDJIDIAN aborde le rapport concernant le syndicat Eau Cœur du Périgord. Il concerne uniquement l'activité 2024 et la qualité du service public eau potable sur le secteur Coulounieix-Razac, où 29 communes sont présentes, dont Saint-Astier.

La concession de service était, jusqu'en juin 2024, réalisée par la SAUR. Ensuite, il y a eu un transfert chez Veolia, et ce, jusqu'en juin 2026. Il va y avoir à nouveau une consultation pour reprendre la concession.

Stéphane SAVOGLU pense que c'est juste le fait d'avoir basculé de la SAUR à VEOLIA qui justifie une année et demie, mais après, ce sera sur du plus long terme.

Olivier BEDJIDIAN confirme. Il y avait juste une petite transition d'un an et demi. En janvier 2026, c'est toute la concession qui va être remise avec tous les autres secteurs. Il y a VEOLIA, la Suez, et un troisième... Cela va se faire courant 2026.

Donc, en 2024, le nombre d'abonnés sur le secteur de Coulounieix Razac était de 22 980, soit une petite augmentation de 0,04%. La consommation moyenne des abonnés domestiques, et non-domestiques, rapporté au nombre d'abonnés, s'élève à 92,68 m3. Les prélèvements se font sur trois sources : le Bulidour, les Moulineaux, et Rebière des Armagnacs.

Le volume prélevé en 2024 est de l'ordre de 3 615 431 m3 d'eau. Il est réparti de la manière suivante : 80% prélevé sur les Moulineaux, 11% sur Bulidour, et 8% sur le forage de Rebière des Armagnacs. Le volume domestique consommé s'élève à 2 203 978 m3, soit plus de 2,16% par rapport à 2023.

Au niveau de la performance, sur le plan sanitaire, l'ARS a effectué plusieurs prélèvements au cours de l'année 2024. En ce qui concerne les paramètres microbiologiques, 117 prélèvements ont été effectués, tous conformes ; donc un taux conforme d'efficacité. Sur les paramètres

physico-chimiques, 115 prélèvements ont été effectués, 114 sont conformes, ce qui met le taux à 97,01% d'efficacité.

Le pourcentage négatif est dû à une dégradation d'une conduite qui a été changée depuis, donc retour à la norme. Toujours dans le critère de performance, le rendement du réseau de distribution s'élève à 73,39%. Au niveau de l'indice linéaire des pertes en réseau, c'est 1,59m³ par kilomètre et par jour qui sont perdus sur le réseau actuellement. Le taux moyen de renouvellement des réseaux s'élève aux alentours de 1%.

Stéphane SAVOGLU dit que cela sous-entend des fuites.

Olivier BEDJIDIAN confirme. Au niveau du syndicat, en 2024, 37,3 kilomètres de conduite ont été changés, dont 11 sur le secteur Coulounieix Razac.

Stéphane SAVOGLU dit que dans les 92.68 m³ par habitant il y a la fuite qui est comptée.

Dominique BASTIER dit : « Il faut reconnaître que le calcul moyen s'élevait à 120 m³ Aujourd'hui, il est inférieur à 100 m³. »

Stéphane SAVOGLU dit : « sans les fuites on arriverait encore à être plus performant. »

Mme le Maire demande combien il y a de kilomètres.

Olivier BEDJIDIAN répond 400.

Stéphane SAVOGLU dit : Si c'est 400, ça fait 400 000 m³ jour. C'est énorme. »

Daniel BENOIST dit que le taux de renouvellement des canalisations est faible 1% et demande qui siège au syndicat.

Dominique BASTIER répond qu'il y siège et y va régulièrement avec Olivier.

Daniel BENOIST dit : « Vous avez discuté de ce taux ? Il est prévu de le remonter, c'est tous les 100 ans ?

Dominique BASTIER dit qu'il y a une volonté de renouveler mais c'est assez long.

Mme le Maire dit que c'est ce qu'ils ont fait sur la place du 14 juillet. Ils ont renouvelé pour 250 000 € de canalisations.

Stéphane SAVOGLU dit que cela ne représente rien.

Mme le Maire acquiesce mais dit que cela a été fait.

Stéphane SAVOGLU demande si dans le cas d'ouverture de routes, ce sont des choses qui peuvent être envisagées.

Olivier BEDJIDIAN dit qu'ils ont identifié les secteurs qui ne sont pas performants où il y a des fuites et ils profitent des travaux, ils priorisent leur intervention pour le changement. Il y a eu 132 branchements qui ont été changés.

Pour notre secteur, il y avait encore 58 branchements en plomb. Maintenant, il n'y en a plus aucun. Au niveau de la tarification, au 1er janvier 2024, il y avait une part de la collectivité, une part de l'exploitant, plus les différentes redevances (agence de l'eau et autres) ce qui mettait un poids au mètre cube moyen de 3,12 euros. Au 1er janvier 2025, il y a eu une baisse de la part de la collectivité et une baisse également de la part de l'exploitant. En revanche, il y a eu une augmentation des redevances liée à l'agence de l'eau et autres, ce qui a conduit à une augmentation de plus de 30 centimes par mètre cube, soit 3,42 euros.

Au niveau de l'investissement en 2024, les recettes vente d'eau s'élèvent à 6 297 207 € HT
L'épargne brute annuelle s'élève à 5 467 260 €.

Les travaux réalisés en 2024 s'élèvent à 10 160 011 € hors taxes. La dette au 1er janvier s'élève à 6 123 714 €, le montant total de l'annuité s'élève à 617 207 €. L'extinction de la dette est de 1 an.

Le syndicat se porte bien avec une gestion financière qui est saine. La performance du réseau est relativement correcte. Dernier point, il y avait un différend avec le SMDE 24, ce litige est maintenant réglé et tout repart sur de bonnes bases.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

3.5 – Rapport annuel 2024 du SPANC – Service public d'assainissement non collectif

Le rapport intégral est disponible sur le site de la CCIVS.

Ce rapport recense une présentation générale du service ainsi que des chiffres clés et des bilans et indicateurs techniques.

Frank PONS dit que ce rapport est basé sur le non collectif. Il est écrit collectif mais c'est non collectif. Il est diffusé sur le site de la communauté de communes. Il recense une présentation générale de ce service avec différents tableaux, différents chiffres à la clé sur le bilan, les contrôles, les inspections, et le suivi de ces dossiers sur les communes de la CCIVS.

Il le détaille :

- 943 installations recensées.
- Environ 418 contrôles diagnostics
- 21 contrôles de conception
- 25 contrôles de réalisation

Une fois les demandes de permis de construire ou travaux de rénovation déposées, le service du SPANC vérifie que l'installation envisagée est conforme. Puis à l'issue des travaux, le SPANC contrôle que les travaux réalisés sont conformes au projet.

Les demandeurs peuvent bénéficier d'une subvention d'un montant maximum de 3500 €.

Daniel BENOIST dit environ 30 %.

Stéphane SAVOGLU demande si cela concerne les nouvelles installations.

Dominique BASTIER ajoute que les mises aux normes sont également concernées.

Frank PONS confirme mais souligne que cela chiffre vite.

Mme le Maire dit : « regardez encore la logique, c'est une compétence intercommunale. Pour que les administrés se mettent aux normes, un premier courrier est envoyé par l'intercommunalité. Le deuxième courrier doit être envoyé par le maire ; et dans ce dernier, il est dit que si vous ne vous mettez pas aux normes, vous avez une amende je crois de 1500 euros. C'est extraordinaire ! »

Stéphane SAVOGLU dit : « Avec l'obligation de se mettre aux normes ? »

Mme le Maire confirme en disant que c'est une double peine. Selon elle, il n'est pas normal, que ce soient les communes qui soient contraintes d'envoyer ces courriers. Car en plus, elle doute que l'amende revienne aux communes. Cette dernière revient à la communauté de communes.

Frank PONS dit qu'au niveau des statistiques, il y a eu 77 réalisations faites en 2024.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

4.1 - Dérogation municipale à la règle du repos dominical

La loi N° 2015-990 du 6 août 2015 a modifié notamment l'article L 3132.26 du Code du Travail relatif aux dérogations sur les ouvertures des commerces le dimanche, à savoir :

« Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante.

Il est proposé pour l'ensemble des commerces de détail y compris alimentaire d'autoriser les ouvertures dominicales suivantes en 2026 : Le dimanche 29 novembre et dimanche 6 – 13 – 20 et 27 décembre 2026.

Mme le Maire explique que comme tous les ans à cette période, une délibération est prise autorisant l'ouverture dominicale des commerces de détail, y compris alimentaires. Donc en 2026, ces commerces alimentaires pourront être ouverts les 29 novembre, et 6, 13, 20 et 27 décembre.

Elle en profite pour dire que le marché de Noël connaît un très grand succès avec la météo qui s'y prête bien. L'association Art et Saveur est ravie de la fréquentation autour de leurs produits artisanaux.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 29

Question diverse rajoutée :

4.2 – Demande d'une délégation de maîtrise d'ouvrage à la CCIVS pour la peinture routière

Frank PONS indique que lors du conseil communautaire de novembre, il avait interpellé le vice-président en charge de la voirie pour lui demander quelle était la démarche pour obtenir un budget pour réaliser la signalisation horizontale et verticale.

Concernant la signalisation horizontale, il lui a été répondu en conseil communautaire que le règlement voirie communautaire avait été modifié et qu'un article stipulait très précisément que chaque commune pouvait individuellement investir et réaliser cette signalisation horizontale sans démarche particulière. Cette réponse l'a surpris aussi il a fait des recherches. Le règlement voirie de la communauté de communes est disponible sur le site et il s'avère que rien ne stipule que les communes peuvent faire des achats en investissement sur de la signalisation horizontale ou verticale.

Aussi, lors du dernier conseil communautaire, il a interpellé de nouveau le Président de la communauté de communes et le Vice-président, mais aucune réponse ne lui a été donnée à ce jour. C'est pour cette raison que maintenant ils sont obligés dans l'urgence de faire cette demande de délégation afin de pouvoir réaliser ces futurs chantiers car il en va vraiment de la sécurité. L'effacement de cette signalisation horizontale notamment sur les STOP, les passages piétons etc est récurrent. Donc, il est urgent de faire le nécessaire. Cette année, la commune a budgétisé 17 500 € pour cette signalisation horizontale.

Stéphane SAVOGLU pense que cela ne couvrira pas l'ensemble des besoins.

Frank PONS confirme.

Mme le Maire dit agir encore sur une compétence qui n'est pas la leur. La voirie n'est pas leur compétence comme le curage de fossé, l'élagage, la signalétique, etc. Donc, ils payent malgré tout pour que cela avance. Aussi, il lui tarde de récupérer la compétence voirie.

Daniel BENOIST pense que cela met en évidence une fois de plus la faiblesse des AC (Attributions de Compensation).

Mme le Maire répond par la négative « quand une grenouille veut devenir aussi grosse qu'un bœuf elle finit par exploser. »

Daniel BENOIST demande quel est le montant des allocations compensatoires voirie versées par la commune.

Mme le Maire répond environ 2 millions d'euros, tout compris. Elle n'a pas le montant exact.

Daniel BENOIST indique qu'il n'y a rien de surprenant. Il se souvient en 2014, à la création de la nouvelle communauté de communes où la compétence était municipale ; la commune investissait environ 600 000 euros sur la voirie. Aujourd'hui, les AC Voirie que verse la commune sont inférieures à ce montant-là. Il ne sait pas exactement de combien donc, c'est normal à un moment donné, ça ne s'équilibre plus.

Mme le Maire réplique que ce n'est pas normal. Quand elle dit que les compétences école et voirie ont été transférées à une communauté de communes, les maires demandent comment c'est possible. Il est bien de pouvoir agir tout de suite.

Actuellement quand un administré se plaint de trous dans la voirie, etc il faut envoyer « un fluxnet » à la CCIVS. Cela met six mois avant une intervention.

. Pourquoi la communauté de communes ne veut pas rendre la voirie ? Parce qu'elle va y perdre. Pour la simple et bonne raison qu'elle va avoir un coefficient d'intégration fiscale qui va diminuer donc elle aura moins d'argent pour combler son fonctionnement.

Aussi, elle souhaite récupérer la compétence voirie. Certains maires sont d'accord pour récupérer leur compétence voirie.

En début d'année, ils ont fait un tableau pour évaluer ce qui avait été investi sur toutes les communes par la communauté de communes. Toutes les communes sont excédentaires sauf Saint-Astier. Ils ne sont pas à jour concernant le curage, l'élagage. Cela fait dix ans qu'ils attendent.

Mme le Maire : « Au début, il y avait un champion du monde, directeur des services techniques à la CCIVS qui n'y connaissait rien, qui n'a rien fait. Moi, je veux récupérer la compétence voirie de façon qu'on puisse être maître et au moins, les administrés comprendront. Parce que là, les administrés, ils sont perdus, ils ne savent plus qui fait quoi.

Coûte que coûte, ils parviendront à récupérer cette compétence comme le petit patrimoine également. En dix ans, la communauté de communes n'a rien fait sur le petit patrimoine. »

Daniel BENOIST rappelle quand même à tout le monde que la communauté de communes, ce sont tous les élus de toutes les communes. Donc, à un moment donné, si rien ne se fait, c'est parce que les sujets ne sont pas abordés.

Mme le Maire rétorque que les sujets sont bien abordés. Elle dit qu'Olivier et Frank, font partie des commissions et ils ne sont pas du genre à se taire.

Frank PONS dit qu'au niveau des AC sur Saint-Astier, ils sont les seuls dans le positif au niveau des AC versées. Ils ont un delta de 150 000 euros qui leur est dû encore, par la communauté de communes pour des chantiers voirie. Quand ils versent plus de 300 000 euros d'AC, ils devraient recevoir 300 000 euros de travaux. Cette année, sur la commune de Saint-Astier, ils ont eu 150 000 euros de travaux sur la voirie.

Daniel BENOIST pense qu'il faut avoir une vision pluriannuelle, pas annuelle.

Frank PONS rétorque que chaque année, Saint-Astier a été déficitaire et cela ne répond pas à leurs attentes.

Mme le Maire dit que s'ils avaient dû attendre que la communauté de communes fasse la rénovation de la place du 14 juillet et de l'ensemble des ruelles adjacentes, dans 20 ans ils y seraient encore.

Daniel BENOIST lui répond que c'est vrai dans toutes les communes.

Mme le Maire répond que non et lui demande d'aller voir sur le canton d'à côté.

Daniel BENOIST parle des communes de la CCIVS.

Mme le Maire parle des communes de la CCIVS qui font partie du canton d'à côté c'est-à-dire Sourzac, Douzillac, Beauronne, Saint-Aquilin. En 10 ans, Saint-Astier a versé plus de 200 000 euros en plus du retour de la communauté de communes. Ils ont versé plus d'AC que de travaux réalisés sur la voirie. Elle ne trouve pas cela normal. Elle rappelle que ce sont les chiffres qui ont été présentés par la communauté de communes.

Daniel BENOIST a en mémoire des tableaux qui ne disaient pas exactement cela.

Mme le Maire lui répond qu'il est bien placé à la communauté de communes. Les tableaux ont été présentés en début d'année par Kevin Desfarges, qui était le président de cette petite sous-commission de finances. Une commission pour faire des économies. Il n'y a pas eu une seule économie de faite.

Daniel BENOIST dit qu'ils ont travaillé sur le fonctionnement pas sur l'investissement.

Mme le Maire dit : « On n'est pas d'accord. On ne sera jamais d'accord. »

Dominique BASTIER fait remarquer qu'ils ont quand même sauvé la communauté de communes de la faillite. Il y avait 400 000 euros à trouver. La communauté de communes était bien incapable de les trouver dans l'état actuel des choses.

Il a fallu quand même voter un taux de mobilité sur les entreprises de 0,30 %. C'est quand même les entreprises qui gagnent de l'argent, qui font vivre pas mal de monde. Et ils vont faire vivre aussi la communauté de communes. Et pour terminer la fameuse DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) va être ponctionnée à hauteur de 50 % pour toutes les communes. Donc selon lui, on ne peut pas dire que la communauté de communes ait une certaine aisance.

Il considère qu'en fin 2025, la communauté de communes a été sauvée par ses communes dont ST ASTIER.

Daniel BENOIST dit que les communes ont pris leur responsabilité.

Dominique BASTIER l'entend bien, mais il faut dire les choses.

Daniel BENOIST n'a jamais dit que la communauté de communes était dans l'aisance.

Mme le Maire explique qu'en 2017, quand il y a eu le nouveau schéma des communautés de communes, elle se souvient parfaitement de l'intervention que Saint-Astier avait réalisée en disant que la communauté de communes, si elle restait en dessous des 30 000 habitants ne pourrait pas subvenir à ses besoins.

Aujourd'hui, dix ans après, cela se confirme, c'est impossible.

C'est pourquoi toutes les communautés de communes se rassemblent. C'est à l'ordre du jour, dans tous les sujets et fait état du courrier qui vient de tomber de l'Académie.

Daniel BENOIST dit que c'est en effet une solution, un grossissement pour absorber les charges fixes en sachant qu'il y a deux façons de s'élargir, soit vers l'ouest, soit vers l'est.

Mme le Maire est d'accord. Mais il ne faut pas oublier que vers l'ouest, c'est-à-dire Mussidan, ce qui va se passer, c'est la CAB qui va absorber le Mussidanais. C'est l'histoire de la Dordogne, il faut regarder l'histoire des pays ; jamais Saint-Astier n'a été tournée vers l'ouest. Aussi, la ville de Saint-Astier a-t-elle un intérêt à aller à Mussidan ? Selon elle, aucun. C'est une question de logique. Quand il y a 66% de population qui travaille au Grand Périgueux, quand pour un rien, vous allez au Grand Périgueux, etc. Qu'une partie des communes de la communauté de communes qui appartiennent au canton de la vallée de l'Isle aillent sur l'ouest, c'est tout à fait légitime.

« On n'a qu'à le voir au niveau des paysages. Regardez la Double, c'est complètement différent au niveau des paysages. Que les autres communes qui sont côté Isle, rejoignent le Grand Périgueux, c'est une logique. »

Daniel BENOIST rétorque : « C'est une logique. »

Mme le Maire dit que le but, ce n'est pas de sauver le royaume mais de regarder loin à 20 ou 30 ans. Si on veut ouvrir la vallée, si on veut ouvrir l'économie, il n'y a pas d'autre solution. Et elle pense que la CAB montera jusqu'en haut et absorbera le Mussidanais
Elle est certaine de ça et pour elle, il n'est pas logique d'aller sur le Bergeracois.

Daniel BENOIST pense qu'il faudrait faire une réunion dédiée à la vision communautaire car c'est mieux de ne pas lancer le débat ce soir.

Mme le Maire confirme en disant qu'elle a une bonne nouvelle à annoncer mais ne le fera pas ce soir.

Daniel BENOIST dit : « Quand on voit le Grand Périgueux, vous voyez où descend le Grand Périgueux, est ce que c'était logique ? »

Mme le Maire répond que ce n'était pas logique. Mais pourquoi le Grand Périgueux est descendu jusque là-bas ? A l'époque, le préfet BAY lui avait demandé si elle était d'accord pour aller sur le Grand Périgueux. Elle avait répondu favorablement. Ils étaient dans le premier schéma ; Saint-Astier, Montrem, etc faisaient partie du schéma. Malheureusement, le Préfet lui a annoncé que ce n'était pas passé.

Selon elle, il ne faut pas refaire les mêmes erreurs, à Neuvic par exemple, le fait qu'il n'y ait pas de double-échangeur, le fait qu'il n'y ait pas d'incinérateur. Il faut avancer et ne pas attendre 25 ans comme cela a été le cas pour l'autoroute. Le monde bouge, il faut bouger avec. Et il ne faut pas écouter et regarder qu'à un an, il faut regarder à 20 ans, à 30 ans. Il faut regarder loin. C'est son point de vue.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 29

QUESTIONS DIVERSES A LA DEMANDE DU GROUPE DE L'OPPOSITION :

-Ou en est

-La vente du camping ?

-La vente du terrain de l'ancienne déchetterie ?

Si les actes de vente sont signés, le conseil municipal peut-il avoir connaissance de ces actes

Mme le Maire répond que pour l'instant, ils n'ont pas les actes ni du camping ni de l'ancienne déchetterie, car il faut quand même un certain temps pour les avoir ; mais les sous-seings ont été signés.

Elle pense ne pas avoir les actes définitifs avant le mois de mars. Ils ont respecté à la lettre ce qui avait été mentionné dans les délibérations et qui était l'inquiétude de tous, à savoir : pour le camping, l'attention de l'acquéreur a été attirée sur le fait que les parcelles objets de la vente devront rester à l'usage exclusif naturel de loisirs afin de préserver l'endroit. Et pour la déchetterie, il a bien été demandé à l'acquéreur de réhabiliter le site et prévoir une intégration paysagère du projet. Cela a bien été intégré dans les sous-seings.

Distribution des colis de Noel

-Serons-nous sollicités, comme l'an passé, pour distribuer les colis non récupérés

Christiane PERRIN explique que, compte tenu de la campagne électorale, aucun élu ne distribuera des colis cette année. Donc la distribution a été prise en charge par les agents du CCAS. Ils ont organisé une journée entière, puis une matinée et un après-midi afin que les personnes de plus de 70 ans puissent venir récupérer leurs colis à la Fabrique.

Ils ont réussi à distribuer à peu près 700 colis. 900 colis ont été achetés. Ensuite, le CCAS a pris la suite avec l'assistant de prévention pour aller voir les gens qui n'étaient pas venus, et leur apporter leurs colis.

Pour les personnes non présentes, ils ont laissé un mot de manière à les prévenir de venir récupérer leurs colis. Pour l'instant, il leur en reste environ 50. Il y a des gens qui n'en veulent pas, dans ce cas, cela a été noté.

35 colis ont été distribués à l'EHPAD aux personnes de plus de 70 ans d'après une liste fournie par l'hôpital. Cela a permis justement au CCAS de rencontrer des personnes qu'ils ne voyaient jamais. L'équipe du CCAS a pu mettre à jour leur liste, récupérer de nombreux numéros de téléphone. C'est une opération, cette année, qui s'est relativement bien passée. Il y a toujours des gens qui ne sont pas contents mais cela reste bien dans l'ensemble. Cette opération représente quand même un budget d'environ 9600 euros pour 900 colis commandés auprès d'une entreprise locale.

Daniel BENOIST demande si le budget par colis est de 10 euros.

Christiane PERRIN répond que c'est à peu près de cet ordre-là.

Mme le Maire souligne que les agents du CCAS ont vraiment bien travaillé.

Christiane PERRIN confirme.

Daniel BENOIST indique qu'ils souhaitaient le savoir afin de bloquer leur agenda et trouve qu'une fois tous les 5 ans, que ce soient les agents qui le fassent et au moins, c'est clair vis-à-vis de la période pré-électorale.

Mme le Maire indique que la veille, ils ont inauguré l'esplanade Samuel Paty et Dominique Bernard. Elle souhaite à l'assemblée de belles fêtes de fin d'année et annonce les dates de cérémonie des vœux, le 9 janvier pour les agents et le 10 janvier pour la population.

Daniel BENOIST lui demande si une réunion du conseil est prévue prochainement.

Mme le Maire ne sait pas encore, peut-être au mois de février. Ils seront de toute façon tenus au courant.

Daniel BENOIST pense que ce sera le dernier conseil de la mandature.

Mme le Maire confirme et souhaite une belle soirée.

La séance est levée à 20 heures 10.



Madame le Maire,
Elisabeth MARTY

Le secrétaire de séance
Thierry AMALRIC